



Le mot du Maire

Chères Saint-Mauriciennes, chers Saint-Mauriciens,

Comme à l'accoutumée en cette période, nous votons notre budget 2023. Vous pourrez voir dans les tableaux ci-dessous les différents chapitres qui le composent. La situation financière, bien que saine, reste néanmoins sous surveillance. Comme chaque année, nous recherchons des subventions pour répondre à nos besoins en investissement pour la rénovation de nos bâtiments, mais aussi de notre éclairage urbain.

Les coûts en énergies s'envolent, même s'ils s'avèrent légèrement inférieurs aux premières estimations de début d'année. Néanmoins nos charges augmentent, ce qui nous impose de rechercher à réduire nos frais de fonctionnement.

Les premiers travaux de la salle polyvalente commencent aux vacances de printemps et continueront cet été. Ils sont importants pour la maîtrise de nos factures énergétiques. Merci aux associations de leur compréhension vis-à-vis de la gêne qu'ils sont susceptibles de générer.

Nous sommes à mi-mandat. Un mini bulletin, à la rentrée, présentera les actions menées depuis 2020.

Pour lancer de nouveaux projets, et travailler dessus en concertation avec vous, j'ai sollicité les membres du Conseil des Sages pour y réfléchir, mais aussi vous interroger sur votre vision de notre commune dans le futur.

Sur la base de vos retours et des analyses conjointes, nous établirons un plan pluriannuel d'investissement. Ce PPI est nécessaire pour programmer les actions et les recherches de financement. Il nous permettra de mieux cibler les investissements lourds mais essentiels à notre commune.

J'espère que vous serez nombreux à y répondre ; un bilan sera fait cet été.

La gendarmerie nous alerte sur des vols de véhicules, en augmentation du fait de leur stationnement de plus en plus fréquent sur la voie publique, facilitant ainsi les effractions.

Le niveau des nappes phréatiques est bas sur notre région et des restrictions d'usage risquent d'être prochainement mises en œuvre. C'est l'affaire de tous, et nous vous en tiendrons informés.

Bien à vous,

Votre maire, William Berrichillo

Message du CCAS

Pour information, nous rappelons qu'un voyage est organisé le 14 juin 2023 vers l'Armada de Rouen, pour les personnes de 65 à 85 ans.

N'oubliez pas de vous inscrire, et si vous êtes un peu plus « jeune », et que cela vous intéresse, n'hésitez pas à appeler au 06 49 48 74 - Michèle Morceau

Message du Conseil des Sages

Vous trouverez avec ce Flash, un questionnaire du Conseil des Sages qui souhaite recueillir votre avis sur les priorités d'investissements lourds communaux. Ils attendent vos nombreuses réponses !

Les délibérations du Conseil Municipal du 12 avril 2023

L'ordre du jour

14 présents, 2 pouvoirs

I. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET COMMUNAL

1°) Résultats budgétaires de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2022
Investissement	352 988.38	186 997.95	165 990.43
Fonctionnement	1 323 722.01	1 222 660.20	101 061.81
Total	1 676 710.39	1 409 658.15	267 052.24

2°) Résultats de clôture 2022	Résultats de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2022	Résultats de clôture 2022
Investissement	83 185.99		165 990.43	249 176.42
Fonctionnement	203 998.40	170 000.00	101 061.81	135 060.21
Total	287 184.39	170 000.00	267 052.24	384 236.63

3°) Restes à réaliser 2022

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	248 553.80	503 007.04	-254 453.24

4°) Calcul du besoin de financement

Excédent investissement 2022	249 176.42
Déficit investissement 2022	0.00
Solde restes à réaliser 2022	-254 453.24
	-5 276.82

5°) affectation du résultat 2022

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes de fonctionnement :	249 176.42
1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	100 000.00
002 : Résultat de Fonctionnement reporté	35 060.21

Vu le Compte Financier Unique 2022, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 de la commune est **adoptée à l'unanimité**

II. VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2023

Ces taux doivent être votés tous les ans.

Vu le Budget Primitif de fonctionnement 2023 s'équilibrant en recettes et en dépenses, les taux ne sont pas modifiés :

- Foncier bâti : 29,88 %
- Foncier non bâti : 99,48 %
- Taxe d'habitation : 14,00 %

Pour un produit attendu de 924 042 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

III. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits au titre du présent budget	229 469.38	234 746 .20
Restes à réaliser	503 007.04	248 553.80
Solde d'exécution	0.00	249 176.42
Total de la section investissement	732 476,42	732 476,42
Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits au titre du présent budget	1 392 229.21	1 357 169.00
Résultat de fonctionnement	0.00	35 060.21
Total de la section fonctionnement	1 392 229.21	1 392 229.21
Budget total	2 124 705.63	2 124 705.63

Délibération adoptée à l'unanimité

IV. ADHÉSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE PECQUEUSE, LIMOURS, FORGES-LES-BAINS ET BRIIS-SOUS-FORGES (SIAL) AU SYORP

Cette adhésion a pour effet d'augmenter le périmètre du Syndicat de l'Orge pour l'exercice des compétences transport et Assainissement Non Collectif

Délibération adoptée à l'unanimité

V. RECENSEMENT DES CHEMINS COMMUNAUX

L'état impose ce recensement sous 2 ans à partir du vote du Conseil Municipal. La commune pourra se faire aider par le PNR pour réaliser ces tracés.

Délibération adoptée à l'unanimité

VI. FIXATION DU TARIF DES FRAIS D'ÉCOLAGE

Ces frais concernent les enfants d'une autre commune scolarisés dans la nôtre.

Pour rappel, l'école est subventionnée par les taxes perçues par la commune.

Le maire peut décider de ne pas appliquer ces frais, sur des éléments factuels, au cas par cas. Ces situations seront étudiées en commission vie scolaire.

D'autre part, par accord, il n'y a pas de frais entre les communes de la CCPL.

Le montant des frais proposé est de 580 € par enfant scolarisé, ce qui correspond à un taux moyen bas, comparé à l'ensemble du territoire.

Délibération adoptée à la majorité, avec 2 votes contre et 3 abstentions

VII. ADHÉSION À LA COMPÉTENCE « DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES ET SERVICES NUMÉRIQUES » DU SYNDICAT MIXTE OUVERT ESSONNE NUMÉRIQUE

Le conseil municipal de Saint Maurice Montcouronne souhaite adhérer à la compétence facultative « développement des usages et services numériques » du syndicat mixte ouvert Essonne Numérique.

Il désigne MM Philippe CLOUP en tant que délégué titulaire, et Christian DELOMME en tant que délégué suppléant, pour représenter la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

VIII. RÉTROCESSION À L'EURO SYMBOLIQUE DE PARCELLES

Cette rétrocession, demandée par une entreprise qui a acheté des terrains pour y construire des logements, concerne des parcelles cadastrées E 327 et 321, rue des Ormes ; ce qui représente 38 m².

Les frais de rétrocession seront à la charge de l'entreprise.

Délibération adoptée à l'unanimité

Conseils pour un voisinage responsable

Selon l'article 3 de l'arrêté municipal n°24-07-2018, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 9h00 à 19h00

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule que les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes, de débroussaillage, les épluchures.

Merci, Téléthon !

L'équipe du Téléthon Essonne Sud est venue présenter le bilan 2022 de ses actions. Ce fut également l'occasion pour notre association locale de remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré pour le beau résultat obtenu grâce à vous tous. Pour rappel, le téléthon a permis de collecter 90 839 067 € en 2022 !



Carnaval

Cette année, le Comité des Fêtes s'est allié avec ALLADIN pour défilé dans les rues avec le char.

Merci, Oh ! Grand Génie, d'avoir fait cesser la pluie une heure avant le départ ! Nous avons été nombreux à cheminer de la mairie à la salle polyvalente. À l'arrivée, nous attendait Dame Hiver qui a brûlé sous les applaudissements, laissant la place au printemps et au soleil. Puis nous avons assisté et participé à la belle histoire entre la princesse musicienne, le jardinier, la fleur et la musique qui les a réunis. Bravo à l'équipe du CDF pour son imagination, sa créativité et merci à Dominique Trémoulière, l'artiste qui donne vie aux décors, à l'aide de ses pinceaux et ses couleurs !

Rendez-vous l'année prochaine.



Concert du Trio de l'Arpajonnais

Succès du concert de printemps du "Trio de l'Arpajonnais"



Les mélomanes s'étaient déplacés en nombre ce dimanche 16 avril pour applaudir le trio composé de la pianiste **Karine Prévotat**, la violoniste **Séverine Petit** et le flûtiste **Laurent Lebon**, dans un voyage musical du Baroque au Tango.



En mai et juin : que faire pour les abeilles ?

1 - Surveiller les maisons et leurs abords à la recherche de nids primaires de **frelons asiatiques**. Ne les détruisez pas vous-mêmes !



2 - Faire récupérer les **essaims** d'abeilles, avant qu'ils partent s'installer dans une cheminée.

Dans tous les cas, appelez immédiatement Francis au 06.08.28.86.56, c'est gratuit.



Agenda

- 8 mai :** Commémoration au monument aux morts, suivie d'un pot au Bidon
- 14 mai :** Brocante, organisée par la Bibliothèque Montgravières et Vitagym
- 26 au 28 mai :** Fête du jeu avec Cap sur le Jeu, à l'atelier, place Bourge
- 3 juin :** Apéro-jazz avec la Maison de la Musique, à la salle A.Lucas
- 11 juin :** Audition d'été avec la Maison de la Musique, à l'église
- 25 juin :** Fête de la musique avec les associations et les artistes du village

MAIRIE DE SAINT-AURICE-MONTCOURONNE

<http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr/>

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : accueil@mairie-smm91.fr



Imprimé à la CCPL